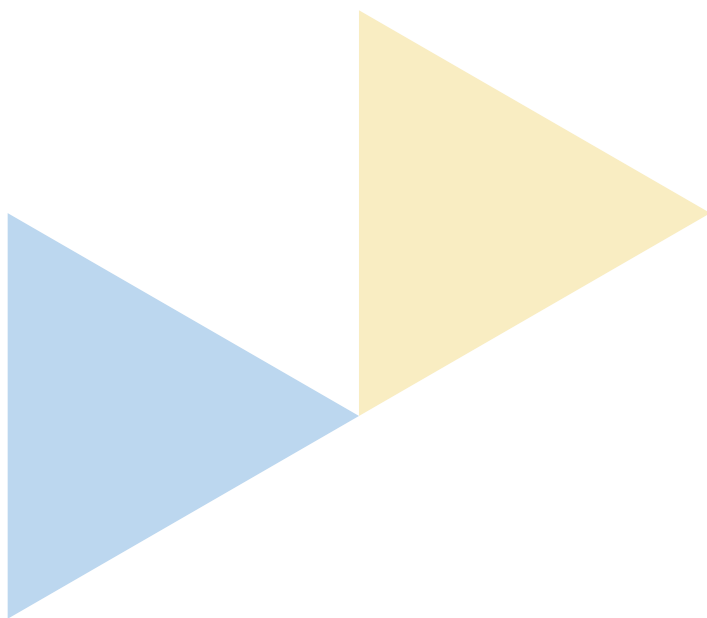


# Dossier



## **Avertissement**

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Sur les sites internet de l'Insee et de la Dares, les chiffres essentiels sont actualisés régulièrement.

Les comparaisons internationales contenues dans cet ouvrage s'appuient sur des données harmonisées publiées par Eurostat ou l'OCDE, qui peuvent différer des données nationales diffusées par les instituts nationaux de statistique.

# Cinq trajectoires sectorielles à l'épreuve de la crise sanitaire en 2020

Au début de la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de Covid-19, en mars 2020, quasi tous les secteurs d'activité ont été affectés, à des degrés divers cependant. Depuis, les mesures sanitaires prises pour lutter contre l'expansion de l'épidémie de Covid-19 ont conduit à une différenciation marquée des répercussions entre secteurs d'activité et, en conséquence, à des trajectoires économiques divergentes d'un secteur à l'autre. Cette différenciation est particulièrement éclairée par les résultats de l'enquête mensuelle *Acemo Covid*. Tout du long de la crise en 2020, les fermetures administratives, la perte de débouchés ou le manque de personnel disponible pour travailler ont affecté diversement les secteurs d'activité. En retour, les entreprises ont eu un recours variable au chômage partiel et au télétravail.

Dans la restauration et les arts et spectacles, la situation économique est demeurée sinistrée tout au long de l'année 2020, avec un recours massif au chômage partiel. À l'inverse, dans la construction, l'activité est revenue à la normale dès le début de l'été. En position intermédiaire, dans l'industrie automobile et les services informatiques, l'activité s'est redressée tout en demeurant faible, ces deux secteurs se distinguant par la possibilité plus ou moins importante de substituer le télétravail au travail sur site. Enfin, le commerce a été moins touché par la crise que les autres secteurs mais la situation est très hétérogène selon le type de produits vendus (alimentaires ou non) et la position dans la filière de distribution (commerce de gros ou de détail).

En France, un premier confinement a été instauré le 17 mars 2020 pour lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19. Une semaine plus tard, en partenariat avec l'Insee, le service statistique du ministère du Travail, la Dares, a lancé l'enquête mensuelle sur l'Activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre spécifique à la crise, dite « *Acemo Covid* » ► [sources et méthodes](#).

Pendant ce premier confinement, en mars et avril, quatre salariés sur cinq étaient employés dans une entreprise dont l'activité a été touchée ► [figure 1a](#). Les causes invoquées étaient des problèmes liés à l'offre (manque de personnel disponible pour travailler, difficultés d'approvisionnement) ou à la demande (pertes de débouchés), les deux se combinant souvent ► [figure 1b](#). Les fermetures administratives, qui ont un effet à la fois sur l'offre et la demande, ont été à l'origine des plus fortes baisses de l'activité. Parmi les difficultés anticipées pour la reprise d'activité, la gestion des questions sanitaires était la plus souvent évoquée.

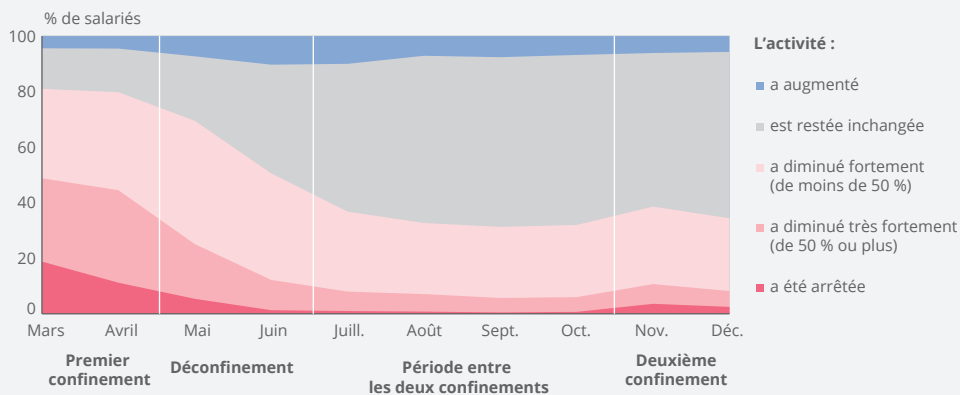
Pendant la période de « déconfinement » (mai et juin 2020), la reprise s'est amorcée mais a été freinée par le caractère progressif de celui-ci : les problèmes liés à l'offre ou aux fermetures ont peu à peu disparu, laissant place au seul manque de débouchés. Le rythme du déconfinement étant distinct d'un secteur à l'autre, l'hétérogénéité des niveaux d'activité s'est renforcée. Parallèlement, fortes de leur adaptation aux consignes sanitaires, les entreprises ont alors moins souffert de la gestion des questions sanitaires, mais en rapportant plus fréquemment des difficultés financières.

Puis, pendant la période entre les deux premiers confinements, de juillet à octobre 2020, l'activité s'est sensiblement redressée ; peu d'établissements déclaraient de très fortes baisses d'activité, y compris dans les secteurs les plus touchés par la crise. L'essentiel du choc subi par les entreprises encore en difficulté relevait alors surtout du manque de demande. Aussi, avec la réouverture de certains lieux accueillant du public au début de l'été, les difficultés financières ont reculé.

Le deuxième confinement de 2020, instauré fin octobre, ainsi que le couvre-feu qui lui a succédé mi-décembre, ont eu moins de conséquences que le premier confinement sur l'activité, en particulier en raison de la réouverture des commerces dits « non essentiels » fin novembre. Les pertes liées aux restrictions administratives se sont à nouveau accrues, mais la perte de débouchés est restée la principale cause de la baisse d'activité.

## ► 1. Évolution de l'activité en 2020 et cause principale des baisses d'activité depuis le début de la crise sanitaire

### a. Évolution de l'activité en 2020 par rapport à ce qui était prévu

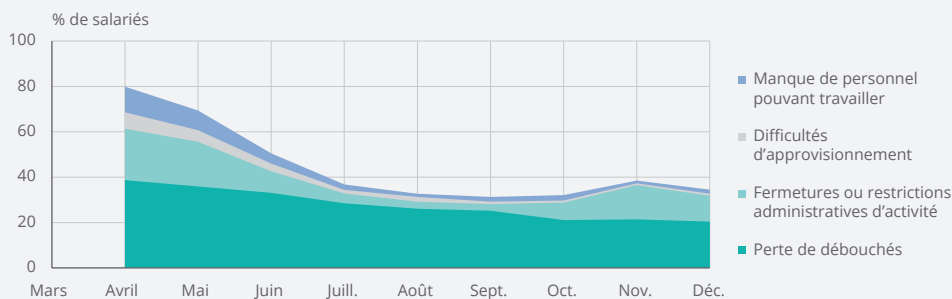


**Lecture :** en décembre 2020, tous secteurs confondus, 3 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a été arrêtée du fait de la crise sanitaire.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés, secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

### b. Principale cause associée à la baisse d'activité en 2020



**Note :** lors de la première enquête, les modalités de cette question étaient très agrégées ; par souci de comparabilité avec les mois ultérieurs, les résultats portant sur mars ne sont pas présentés ici.

**Lecture :** en décembre 2020, tous secteurs confondus, 35 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a été arrêtée ou a diminué fortement : pour 20 % du fait des pertes de débouchés, pour 11 % en raison des fermetures administratives, pour 1 % à cause des difficultés d'approvisionnements et pour 2 % pour manque de personnel pouvant travailler.

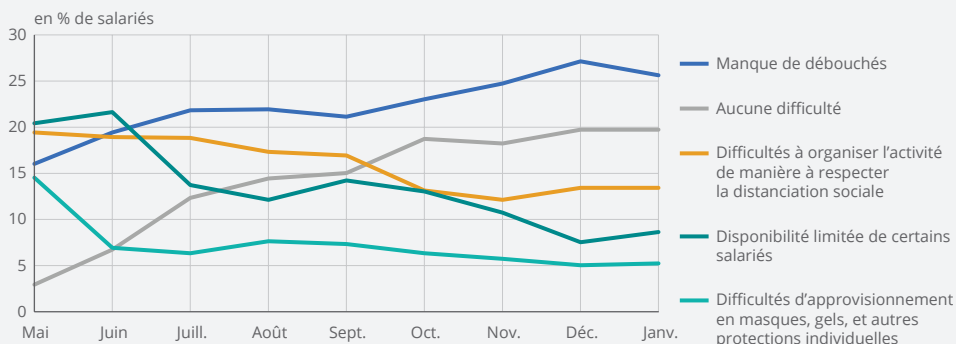
**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés, secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

Au fur et à mesure que la crise s'est installée en 2020, le manque de débouchés a été de plus en plus fréquemment redouté, en termes de difficultés anticipées pour la reprise de l'activité ► **figure 2a**. Inversement, les difficultés à organiser l'activité pour gérer la distanciation sociale ont globalement perdu du terrain depuis la fin du premier confinement, malgré un léger ressaut à la fin de l'automne. Au début de la crise, les entreprises ont souvent anticipé des difficultés d'approvisionnement en masques, gel hydro-alcoolique et autres protections individuelles (début mai 2020, 15 % des salariés travaillaient dans une entreprise qui redoutait ce type de difficultés) ; dès le mois de juin, elles les ont de plus en plus rarement craintes (5 % fin 2020). Enfin, la part des entreprises qui n'anticipent aucune difficulté pour la reprise d'activité, d'abord très faible, a augmenté continûment pour représenter près de 20 % des salariés fin 2020-début 2021.

## ► 2. Anticipations pour la reprise de l'activité, déclarées entre mai 2020 et janvier 2021

### a. Principales difficultés anticipées lors de la reprise de l'activité



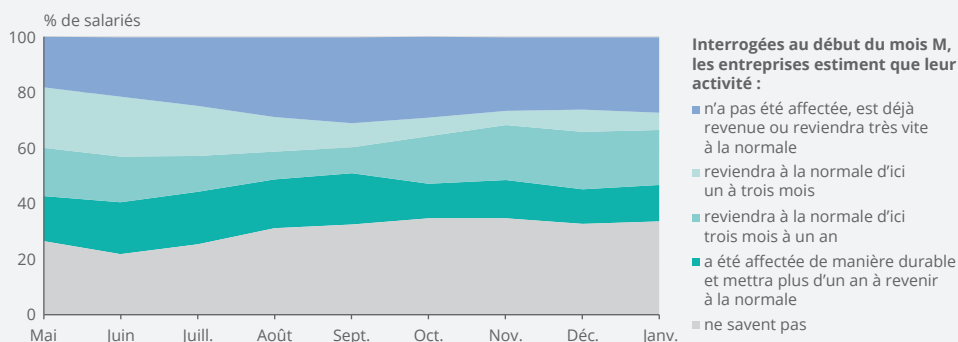
**Note :** cette question à réponses multiples (trois maximum) est proposée depuis mai 2020.

**Lecture :** tous secteurs confondus, 26 % des salariés travaillent dans une entreprise qui, interrogée sur ses perspectives de reprise d'activité lors de l'enquête de janvier 2021, anticipe un manque de débouchés pour ses activités.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés, secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

*Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.*

### b. Perspectives de reprise de l'activité



**Note :** la question sur les perspectives de reprise d'activité est posée depuis mai 2020 et, depuis, ses modalités ont évolué. Plusieurs modalités sont regroupées ici.

**Lecture :** 34 % des salariés, tous secteurs confondus, travaillent dans une entreprise qui, interrogée en janvier 2021 sur ses perspectives d'activité, n'est pas en mesure de répondre.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés, secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

*Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.*

## Chômage partiel et télétravail ont été massivement adoptés, particulièrement lors du premier confinement

Avant 2020, 7 % des salariés déclaraient pratiquer le télétravail régulièrement ou occasionnellement [Hallépée, Mauroux, 2019]. Au début du premier confinement, ce mode de travail s'est fortement développé (28 % en mars) et a été presque aussi fréquemment mobilisé que la présence sur site (30 %). Dans le même temps, le chômage partiel « complet »<sup>1</sup> a concerné, de manière inédite, jusqu'à

<sup>1</sup> C'est-à-dire couvrant toute la semaine de référence.

27 % des salariés fin mars<sup>2</sup> ► **figure 3**. Ainsi, chacune de ces situations (télétravail, chômage partiel et travail sur site) représentaient des parts équivalentes de l'emploi salarié pendant le premier confinement. Les arrêts maladie ont concerné aussi un nombre inédit de salariés, près d'un sur dix, en raison notamment de la fermeture des écoles et de la nécessité pour les parents actifs de garder leurs enfants<sup>3</sup>.

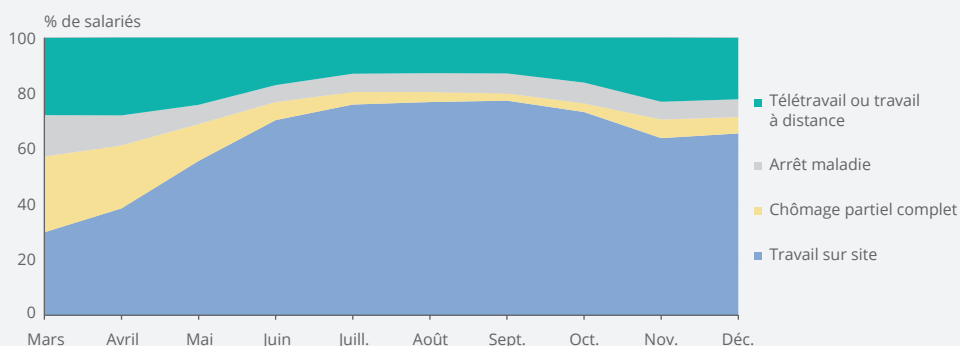
Avec le déconfinement, en mai et juin 2020, les salariés sont progressivement revenus sur site. En contrepartie, l'usage du télétravail s'est replié, tout comme les arrêts maladie et de façon plus prononcée le recours au chômage partiel. Cette situation a atteint son maximum entre les deux confinements, avec 77 % des salariés sur site fin septembre (hors salariés en congés).

Avec le deuxième confinement, puis l'instauration du couvre-feu généralisé et les incitations des pouvoirs publics à mobiliser davantage le télétravail, celui-ci s'est de nouveau partiellement substitué au travail sur site, mais dans une moindre mesure que lors du premier confinement (atteignant 23 % fin novembre, un niveau comparable à celui de mai). De même, le recours au chômage partiel complet s'est à nouveau intensifié à l'automne, mais nettement moins qu'au printemps.

### Les perspectives de reprise d'activité sont devenues plus incertaines au fil de l'année

Les entreprises qui ne savent pas prévoir le moment du retour à la normale de leur activité représentent une part croissante de l'emploi salarié entre juin et octobre, jusqu'à atteindre plus d'un salarié sur trois fin 2020-début 2021 ► **figure 2b**. Cette incertitude concerne autant les entreprises dont l'activité s'est interrompue ou a diminué que celles dont l'activité a augmenté ou est restée inchangée. Dans le même temps, la part des entreprises ne s'attendant pas à une reprise avant trois mois est restée globalement constante, représentant environ un tiers des salariés. Quant aux entreprises en baisse d'activité mais espérant une reprise en moins de trois mois, leur part a fortement diminué, passant de 22 % des salariés en mai 2020 à 6 % en janvier 2021.

#### ► 3. Répartition des salariés au cours de la semaine de référence du mois en 2020



**Note :** la semaine de référence correspond à la dernière semaine complète du mois : semaine du 23 mars 2020, du 27 avril 2020, etc. L'exercice du droit de retrait est évoqué dans moins de 1 % des cas et n'est donc pas représenté ici.

**Lecture :** tous secteurs confondus, 66 % des salariés qui n'étaient pas en congés la semaine du 21 décembre 2020 travaillaient sur site ou sur chantier.

**Champ :** salariés qui n'étaient pas en congés la semaine de référence du mois M, travaillant dans des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

- Le développement de ces pratiques est confirmé par l'enquête Emploi conduite par l'Insee, qui permet notamment de suivre l'évolution de l'usage du travail à domicile et de la part de personnes qui se déclarent en chômage partiel ou technique (voir la note d'éclairage associée aux *Informations Rapides* n° 2020-287 et 2021-037), ainsi que par les estimations mensuelles d'activité partielle effectuées par la Dares à partir des données administratives (voir les tableaux de bord mis à jour chaque mois par la Dares).
- De mi-mars à fin avril 2020, les parents gardant leurs enfants étaient indemnisés comme s'ils étaient en « arrêt maladie ». Puis ils sont entrés dans le cadre plus général du dispositif d'activité partielle.

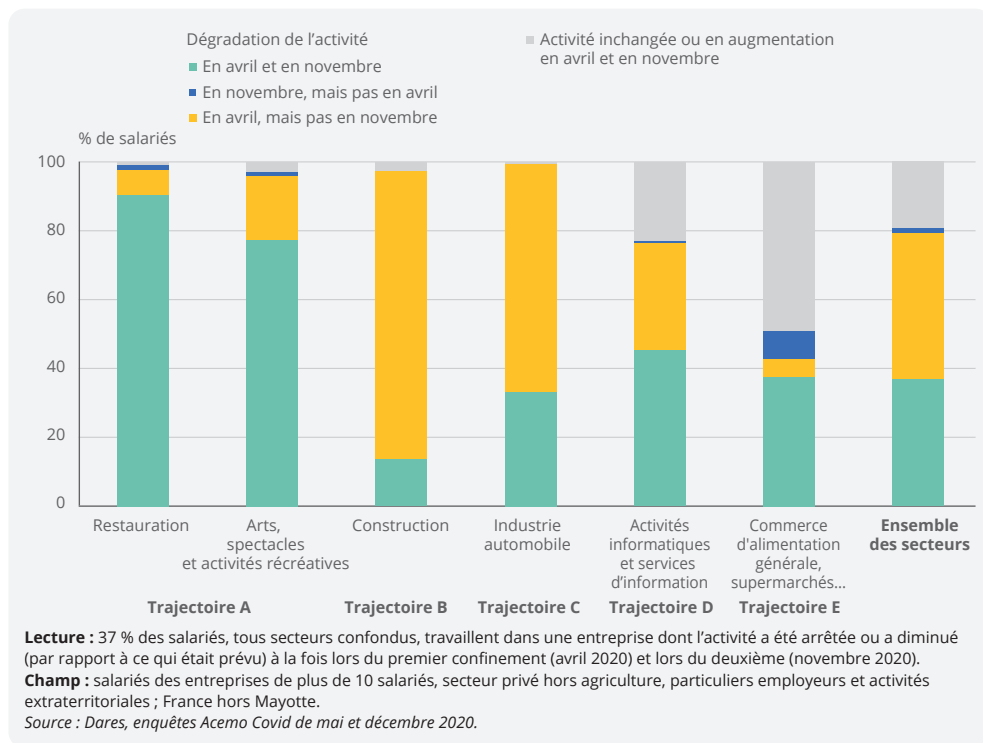
## Les situations vécues par les entreprises lors des deux confinements ont été très diverses d'un secteur à l'autre

Tous secteurs confondus, 37 % des salariés étaient employés dans une entreprise dont l'activité s'est dégradée pendant les deux confinements de 2020 ; à l'opposé, 19 % travaillaient dans une structure dont l'activité n'a souffert ni du premier confinement ni du deuxième ► **figure 4**. Ces parts sont toutefois très variables d'un secteur à l'autre. Cinq trajectoires-types se dégagent<sup>4</sup>.

Les entreprises dont l'activité s'est détériorée à la fois en avril et en novembre, par rapport à une situation habituelle, ont suivi la trajectoire A. 90 % des salariés de la restauration travaillent dans de telles entreprises ; ils sont 77 % dans les arts, spectacles et activités récréatives. L'hébergement, les activités sportives et de loisirs, les transports aériens ainsi que les transports ferroviaires de voyageurs ont aussi été très durement touchés depuis le début de la crise<sup>5</sup> ► **sources et méthodes**.

Dans la construction, seuls 14 % des salariés travaillaient pour une entreprise dont l'activité s'est détériorée à la fois en avril et en novembre : dans la plupart des cas (84 %), l'activité ne s'est détériorée qu'en avril. La construction est le seul secteur à présenter cette trajectoire (trajectoire B).

### ► 4. Évolution de l'activité des entreprises lors du premier confinement (avril 2020) et du deuxième (novembre 2020)



- <sup>4</sup> Ce qui n'exclut pas qu'au sein de chacun de ces secteurs il y ait des situations individuelles d'entreprises très contrastées, d'autres facteurs que l'appartenance sectorielle pouvant aussi expliquer la disparité des chocs (numérisation, localisation, adaptation de l'activité, etc.) [Bureau B. *et al.*, 2021].
- <sup>5</sup> Pour rappel, il ne s'agit pas de la situation de l'ensemble de ces secteurs, puisque l'enquête est limitée aux entreprises employant au moins 10 salariés, excluant donc les non-salariés et les salariés des très petites entreprises. Ces dernières sont très nombreuses dans l'hébergement-restauration et les arts et spectacles et activités récréatives, aussi l'enquête ne couvre-t-elle que 61 % et 65 % de l'ensemble des salariés de ces secteurs. De plus, le non-salariat représente une part non négligeable dans les arts et spectacles, en particulier dans les arts visuels où un actif sur trois est non-salarié. En conséquence, l'enquête Acemo Covid ne donne qu'une image partielle de ces activités.

L'industrie automobile et les activités informatiques sont dans une situation intermédiaire (trajectoire C), avec entre un tiers et la moitié des salariés travaillant dans une structure dont l'activité s'est interrompue ou a diminué en avril et en novembre. Dans l'industrie automobile, la majorité des entreprises n'ont pas déclaré de baisse d'activité lors du deuxième confinement. Dans ce secteur, le télétravail est, pour nombre de postes, peu substituable au travail sur site. Dans la plupart des autres activités industrielles, la trajectoire est similaire, sauf dans l'industrie pharmaceutique et l'industrie agroalimentaire, mieux orientées et, à l'inverse, dans l'industrie aéronautique, dans une situation sensiblement plus dégradée sur toute la période.

Dans les activités informatiques et services d'information, le recours au télétravail est davantage possible. De ce fait, avec près d'un quart des entreprises pour lesquelles l'activité n'a pas reculé lors du premier confinement, les dégradations subies par les activités informatiques sont moindres que celles rencontrées par l'industrie automobile. 50 % à 75 % des salariés télétravaillent au second semestre 2020. Cette trajectoire (trajectoire D) se rencontre dans d'autres secteurs du tertiaire, comme l'édition, l'audiovisuel et la diffusion, les activités juridiques et comptables ou encore la recherche-développement.

Enfin, dans le commerce, environ un salarié sur deux travaille dans une entreprise dont l'activité n'a été dégradée ni au cours du premier confinement ni pendant le deuxième (trajectoire E). Ce secteur est toutefois très hétérogène, de par la diversité des produits distribués et des filières de distribution.

## Les secteurs de la restauration et des arts et spectacles ont été parmi les plus affectés depuis le début de la crise

Lors du premier confinement, 60 % à 70 % des salariés de la restauration et des activités artistiques, créatives et de spectacles étaient employés par une entreprise à l'arrêt, contre 20 à 35 % lors du deuxième confinement ► **figure 5a**. La situation est encore plus défavorable dans la restauration que dans les arts et spectacles au cours des deux confinements (plus de 10 points de pourcentage d'écart). Durant l'été 2020, si la reprise a été forte, ils font toutefois partie des rares secteurs qui accusent encore assez souvent (plus d'un quart des salariés) de très fortes pertes d'activité par rapport à une situation habituelle. Dans la restauration, celles-ci sont dues au quasi-arrêt du tourisme étranger, aux contraintes sanitaires (jauges, etc.) et au développement du télétravail qui impacte fortement la restauration collective.

Ainsi, les pertes d'activité s'expliquent principalement par les fermetures et restrictions administratives pendant les deux confinements ; une fois les restrictions levées, les pertes de débouchés ont été le principal frein dans la restauration ► **figure 5b**. Pour les pallier, les entreprises ont développé la vente en ligne : elle a concerné 30 % des salariés des entreprises de la restauration qui ont maintenu leur activité en mai 2020 (contre 12 % tous secteurs confondus)<sup>6</sup>.

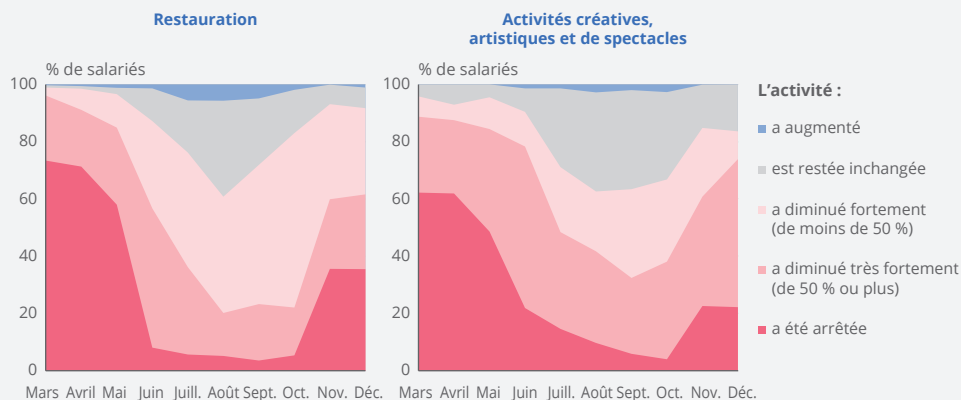
Le chômage partiel a été massivement mobilisé dans la restauration, en particulier en début de crise et à partir du deuxième confinement. Il l'a davantage été dans ce secteur que dans les arts et spectacles, en raison des conditions de travail : les salariés de la restauration ne pouvant travailler sur site ont été placés en chômage partiel lors des deux confinements, tandis que le télétravail a pu être une alternative au travail sur site dans les arts et spectacles, notamment dans les fonctions administratives ► **sources et méthodes**. Dans ce secteur, lors du premier confinement, la moitié des salariés qui ne pouvaient travailler sur site ont recouru au télétravail, alors que les autres ont été placés en chômage partiel.

<sup>6</sup> Lors des enquêtes de mai, juin et juillet, les entreprises dont l'activité n'avait pas été arrêtée le mois précédent ont été interrogées sur les mesures qu'elles ont prises pour adapter leur logistique commerciale. Or, dans la restauration, 71 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée en avril 2020, 58 % en mai, 8 % en juin.



## ► 5. Situation dans la restauration et les arts et spectacles

### a. Évolution de l'activité en 2020 par rapport à ce qui était prévu

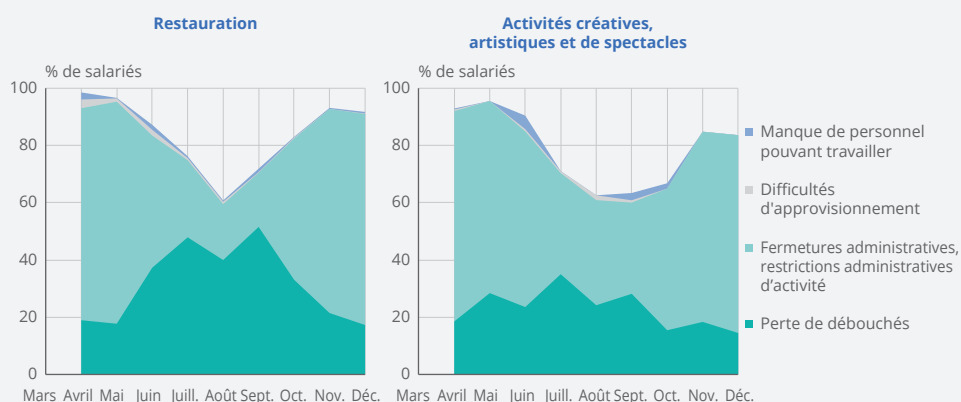


**Lecture :** 7 % des salariés de la restauration travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée, en décembre 2020, par rapport à ce qui était prévu.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé de la restauration / des activités créatives, artistiques et de spectacles ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

### b. Principale cause associée à la baisse d'activité



**Note :** lors de la première enquête, les modalités de cette question étaient très agrégées ; par souci de comparabilité avec les mois ultérieurs, les résultats portant sur le mois de mars ne sont pas présentés ici.

**Lecture :** en décembre 2020, au sein des activités créatives, artistiques et de spectacles, 15 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité a été arrêtée ou a diminué par rapport à ce qui était prévu du fait des pertes de débouchés.

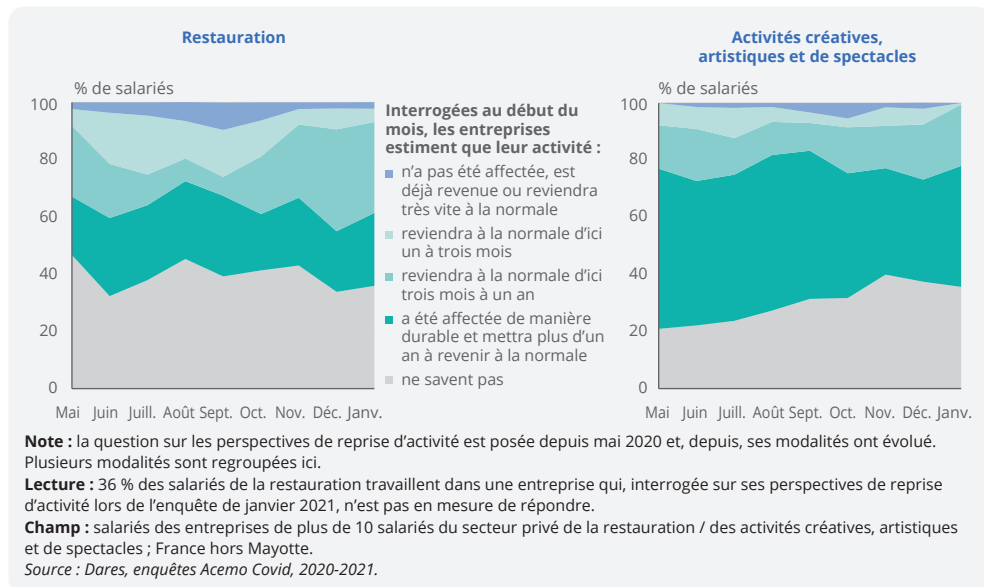
**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé de la restauration / des activités créatives, artistiques et de spectacles ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

## Tout au long de l'année 2020, les perspectives de reprise d'activité dans la restauration et les arts et spectacles sont restées sombres

Les perspectives de reprise dans la restauration et les arts et spectacles sont restées lointaines tout au long de l'année, en particulier dans ce dernier secteur où depuis le début de la crise, 37 % à 56 % des entreprises se disent affectées de manière durable et anticipent que l'activité mettra plus d'un an avant de revenir à la normale ► **figure 6**, contre moins de 20 % tous secteurs confondus, ► **figure 2a**. Dans

## ► 6. Perspectives de reprise d'activité déclarées entre mai 2020 et janvier 2021, dans la restauration et les arts et spectacles



le même temps, la part des perspectives incertaines a augmenté fortement dans les arts et spectacles (passant de 21 % des salariés début mai 2020 à 36 % début janvier 2021), plus qu'en moyenne (passée de 26 % à 34 %), tandis que dans la restauration, elle s'est maintenue à des niveaux très élevés tout du long de la crise en 2020 (entre 33 % et 47 %).

Les difficultés anticipées pour la reprise d'activité ont été de plus en plus liées au manque de débouchés – en forte progression entre juin et décembre dans la restauration – et aux difficultés d'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale. En conséquence, rares sont les entreprises de ces secteurs qui n'ont anticipé aucune difficulté pour la reprise de leur activité (moins de 10 % des salariés). Dans les premiers mois de crise, l'indisponibilité des salariés (par exemple pour garde d'enfants) a été redoutée dans la restauration, mais elle a ensuite été très peu évoquée.

### La construction a été durement affectée lors du premier confinement, mais s'est rétablie très rapidement

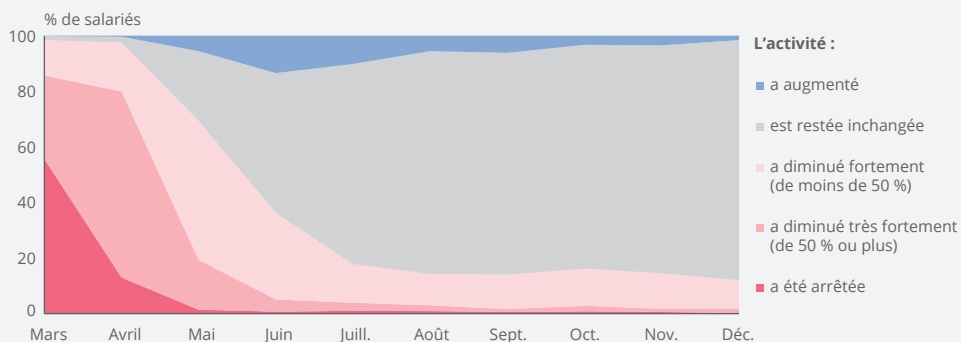
Lors du premier confinement, dans le secteur de la construction, plus de 80 % des salariés travaillaient dans une entreprise dont l'activité s'est interrompue ou s'est très fortement dégradée ► **figure 7a**. À l'inverse, à partir de juillet, plus de 80 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée ou en hausse par rapport à une situation habituelle. Les données de la comptabilité nationale [Insee, estimations des comptes nationaux, 2020-2021] et les estimations d'emploi [Insee, estimations trimestrielles d'emploi, 2020-2021] témoignent d'un très net rebond de l'activité et de l'emploi dans ce secteur en cours d'année. En dépit de ce retournement favorable, les perspectives optimistes ont toutefois cédé du terrain au fil des mois face aux perspectives pessimistes, et surtout incertaines<sup>7</sup>.

En début de crise sanitaire, dans un contexte de forte incertitude sur les modalités de transmission du virus et les risques de contagion, l'application du principe de précaution pour la sécurité des

<sup>7</sup> Retrait confirmé par l'enquête de conjoncture de novembre 2020 auprès des entrepreneurs du bâtiment (Informations Rapides n° 2020-295).

## ► 7. Situation dans la construction

### a. Évolution de l'activité par rapport à ce qui était prévu

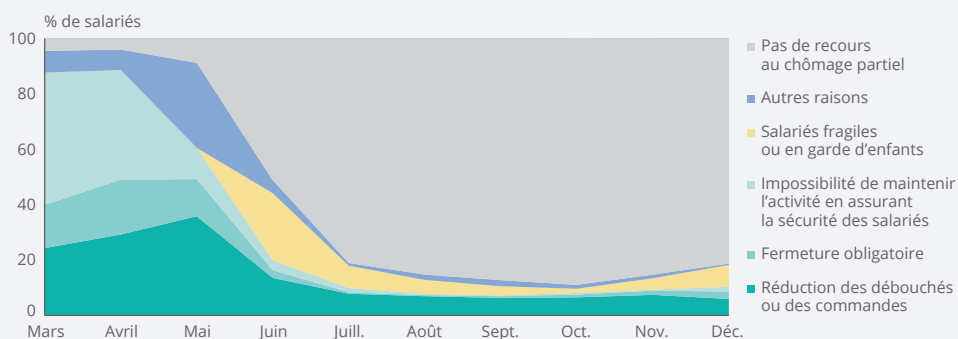


**Lecture :** en décembre 2020, 87 % des salariés de la construction travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu.

**Champ :** salariés des entreprises du secteur privé de la construction de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

*Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.*

### b. Recours au chômage partiel en fin de mois en 2020 et cause principale du recours



**Note :** le chômage partiel pour garde d'enfants / vulnérabilité a été autorisé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020. La modalité « salariés fragiles ou en garde d'enfants » est apparue lors de l'enquête de juillet (portant sur le mois de juin) : il est vraisemblable que les salariés en chômage partiel pour cause de vulnérabilité ou de garde d'enfants aient été classés dans la modalité « autres » lors de l'enquête de juin (portant sur le mois de mai).

**Lecture :** 81 % des salariés de la construction travaillent dans une entreprise qui n'a pas recouru au chômage partiel le dernier jour du mois de décembre 2020.

**Champ :** salariés des entreprises du secteur privé de la construction de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

*Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.*

salariés s'est traduite par la fermeture de nombreux chantiers. Dans le même temps, la fermeture des frontières a provoqué des difficultés d'approvisionnement en matériaux de construction. C'est pourquoi, au début de la crise, le secteur du bâtiment a été affecté dans des proportions équivalentes par l'indisponibilité du personnel, les restrictions administratives d'activité, les difficultés d'approvisionnement et les pertes de débouchés. Rapidement, dès que les modalités de transmission du virus ont été mieux comprises (notamment en extérieur), les chantiers ont repris.

Au cours des premiers mois de crise, le recours au chômage partiel s'est pratiquement généralisé. Par nature, le télétravail est peu développé dans le secteur : dès lors, lorsque les salariés ne pouvaient travailler sur site, ils ont été placés en chômage partiel (cela a concerné plus de 60 % d'entre eux fin mars). Une fois la situation rétablie, à compter de juillet, le recours au chômage partiel a très vite diminué ► **figure 7b.**

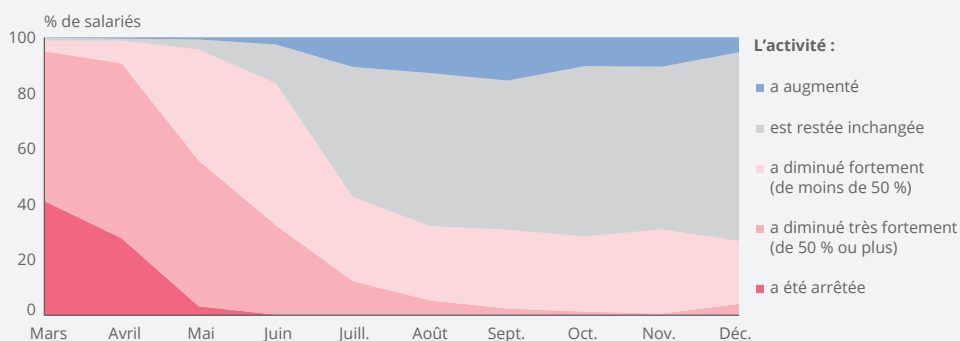
## Malgré une réorganisation ayant permis une reprise rapide du travail, l'industrie automobile est restée confrontée à un manque de débouchés

Dans l'industrie automobile, lors du premier confinement, plus de 90 % des salariés travaillaient dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a très fortement baissé. Entre août et décembre, entre 27 % et 32 % des salariés étaient encore dans une entreprise dont l'activité a reculé ► **figure 8a**. Toutefois, il s'agissait alors le plus souvent de baisses de moins de 50 %, les arrêts ou baisses d'activité de plus de 50 % concernant moins de 10 % des salariés. En dépit de cette amélioration, vers la fin 2020 et le début 2021, l'incertitude et les prévisions pessimistes l'emportent sur les anticipations plus favorables : un tiers des salariés travaillent dans une entreprise qui ignore quand l'activité reviendra à la normale.

Le manque de débouchés explique très largement le choc d'activité subi par ce secteur, tout au long de la crise. Ce motif justifie souvent le recours au chômage partiel quasi généralisé au cours des quatre premiers mois de la crise : entre mars et juin 2020, entre 93 % et 99 % des salariés de l'industrie

### ► 8. Situation dans l'industrie automobile

#### a. Évolution de l'activité en 2020 par rapport à ce qui était prévu

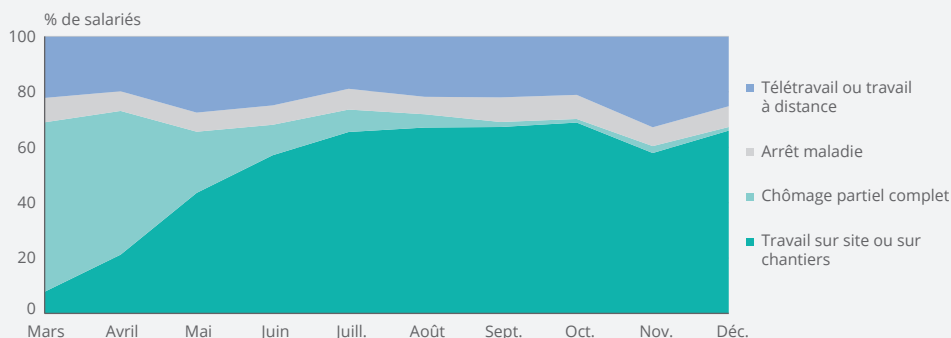


**Lecture :** en décembre 2020, 68 % des salariés de l'industrie automobile travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu.

**Champ :** salariés des entreprises du secteur privé de l'industrie automobile de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

*Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.*

#### b. Répartition des salariés au cours de la semaine de référence du mois en 2020



**Note :** la semaine de référence correspond à la dernière semaine complète du mois : semaine du 23 mars 2020, du 27 avril 2020, etc. L'exercice du droit de retrait est évoqué dans moins de 1 % des cas et n'est donc pas représenté ici.

**Lecture :** 66 % des salariés de l'industrie automobile qui n'étaient pas en congés la semaine du 21 décembre 2020 travaillaient sur site ou sur chantier.

**Champ :** salariés qui n'étaient pas en congés la semaine de référence du mois M, travaillant dans des entreprises du secteur privé de l'industrie automobile de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

*Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.*

automobile sont employés par une entreprise qui a placé au moins un de ses salariés au chômage partiel le dernier jour du mois. Les questions liées à la santé et à la sécurité des salariés ont également été fréquemment avancées. À partir de juillet, 60 % à 70 % des salariés qui n'étaient pas en congés sont retournés sur site contre moins de 10 % fin mars : le chômage partiel avait alors pris le relais pour 60 % des salariés. À partir d'août, plus de la moitié des salariés de l'industrie automobile travaillaient dans une entreprise qui ne recourait pas du tout au dispositif d'activité partielle. Le télétravail quant à lui s'est développé, mais son utilisation est restée contenue du fait des caractéristiques de la production automobile : il concernait 25 % des salariés qui n'étaient pas en congés fin décembre 2020 ► **figure 8b**.

## Les services informatiques ont massivement recouru au télétravail, limitant les pertes d'activité au fil de l'année

À partir d'août 2020, 40 % à 50 % des salariés de l'informatique ou des services d'information travaillaient dans une entreprise dont l'activité a baissé, contre près de 80 % entre mars et mai. La nature du choc est très proche de celui subi par l'industrie automobile, le manque de débouchés expliquant la majorité des pertes d'activité subies sur l'ensemble de la période. Toutefois, l'activité dans les services informatiques a nettement moins baissé : 13 % des salariés ont été arrêtés ou travaillaient dans une entreprise dont l'activité a très fortement diminué pendant le premier confinement ► **figure 9a**, contre plus de 90 % dans l'industrie automobile.

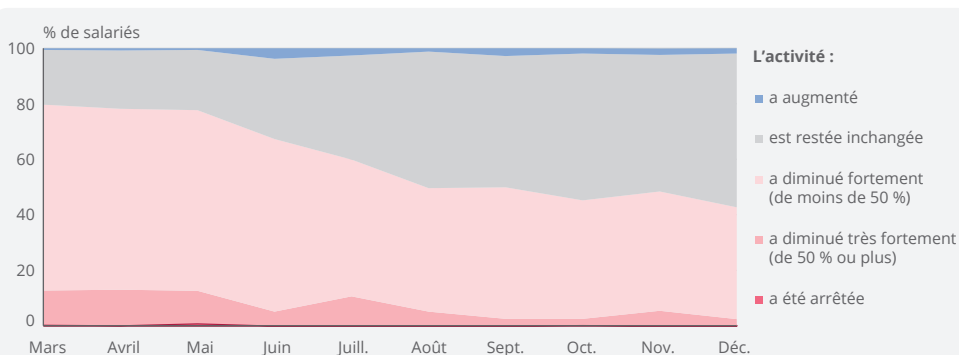
Le télétravail est particulièrement adapté au secteur : avant la crise sanitaire, en moyenne 14 % des salariés des activités de l'information et de la communication étaient régulièrement ou occasionnellement en télétravail, contre 7 % tous secteurs confondus. En 2020, l'usage du télétravail s'est massivement développé : autour de 70 % des salariés étaient en télétravail en mars, avril et mai puis en novembre et décembre<sup>8</sup>. Le chômage partiel a quant à lui été peu mobilisé dans ce secteur (au plus 13 % en mars et avril). Lorsque cela a été possible, dans la période entre les deux confinements, les salariés qui n'étaient pas en congés sont retournés sur site (entre 35 % et 40 % à l'été, ► **figure 9b**).

## Le commerce a été modérément touché en 2020, mais avec de grandes disparités entre les types de commerce

Entre mars et juillet 2020, la part de salariés du commerce travaillant dans une entreprise dont l'activité était inchangée ou en hausse par rapport à une situation habituelle est passée de 24 % à

### ► 9. Situation dans les activités informatiques et services d'information

#### a. Évolution de l'activité en 2020 par rapport à ce qui était prévu



**Lecture :** en décembre 2020, 55 % des salariés des activités informatiques et services d'information travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu.

**Champ :** salariés des entreprises du secteur privé des activités informatiques et services d'information de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

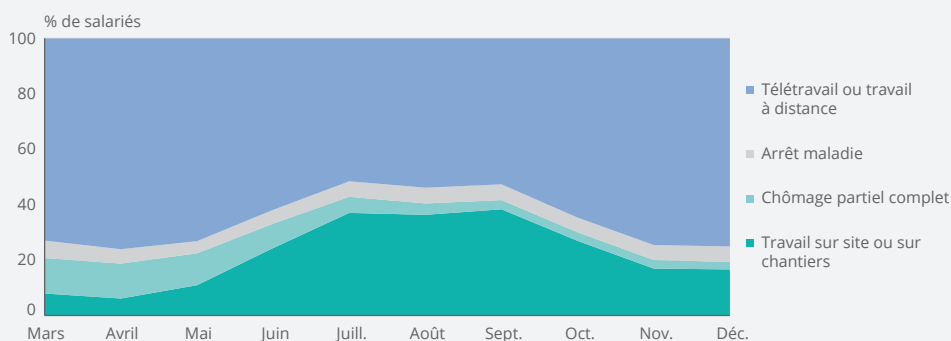
Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.



<sup>8</sup> Les ingénieurs et cadres techniques de l'informatique et des télécommunications sont ainsi les principaux professionnels qui ont pu contenir la chute des heures travaillées pendant le premier confinement grâce à un recours généralisé au travail à domicile [Jauneau, Vidalenc, 2020].



## b. Répartition des salariés au cours de la semaine de référence du mois en 2020



**Note :** la semaine de référence correspond à la dernière semaine complète du mois : semaine du 23 mars 2020, du 27 avril 2020, etc. L'exercice du droit de retrait est évoqué dans moins de 1 % des cas et n'est donc pas représenté ici.

**Lecture :** 17 % des salariés des activités informatiques et services d'information qui n'étaient pas en congés la semaine du 21 décembre 2020 travaillaient sur site ou sur chantier.

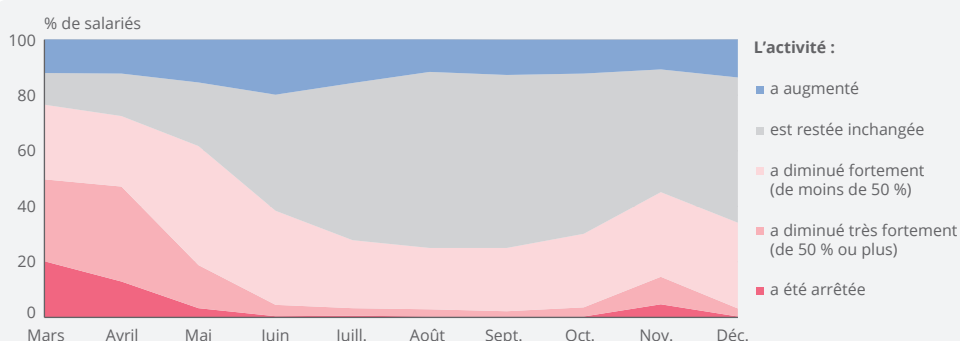
**Champ :** salariés qui n'étaient pas en congés la semaine de référence du mois M, travaillant dans des entreprises du secteur privé des activités informatiques et services d'information de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

72 % ► **figure 10**. Elle s'est maintenue ensuite autour de 70-75 %, jusqu'en octobre. Lors du deuxième confinement de 2020, avec la fermeture des commerces et rayons dits « non essentiels », la situation s'est dégradée et cette part a de nouveau reculé, à 55 %. Leur réouverture progressive, quoique limitée par la mise en place de couvre-feux, a permis de rétablir partiellement la situation : en décembre 2020, 66 % des salariés du commerce travaillaient dans une entreprise dont l'activité n'était pas dégradée.

Cependant, l'activité économique a évolué différemment selon le type de produits vendus, la nature des canaux de distribution et la taille des commerces<sup>9</sup>. Ainsi, le commerce de détail alimentaire a connu l'évolution la plus favorable du secteur : entre mars et mai 2020, un salarié sur trois travaillait auprès d'un détaillant alimentaire dont l'activité était en hausse du fait de la crise<sup>10</sup> ► **figure 11a**.

## ► 10. Évolution de l'activité en 2020 par rapport à ce qui était prévu, dans le commerce



**Lecture :** en décembre 2020, 52 % des salariés du commerce travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu.

**Champ :** salariés des entreprises du secteur privé du commerce, de la réparation automobile et des motocycles de plus de 10 salariés ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

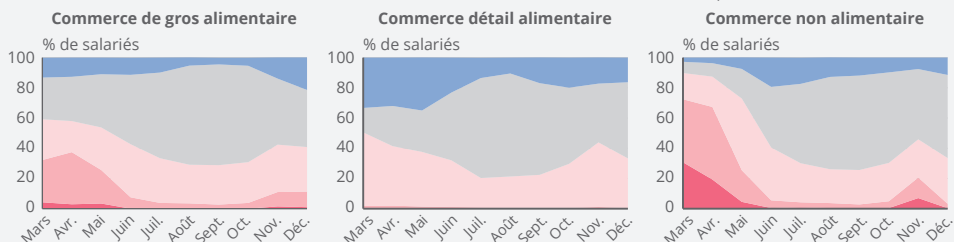
<sup>9</sup> Sachant que les commerces de très petite taille (9 salariés ou moins) ne sont pas analysés ici.

<sup>10</sup> Les dépenses alimentaires ont en effet augmenté lors du premier confinement, en raison des anticipations et d'un stockage important (rapport établi pour la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation, décembre 2020).

## ► 11. Situation dans les sous-secteurs du commerce

### a. Évolution de l'activité en 2020 par rapport à ce qui était prévu

L'activité : ■ a augmenté ■ est restée inchangée ■ a diminué fortement (de moins de 50 %) ■ a diminué très fortement (de 50 % ou plus) ■ a été arrêtée



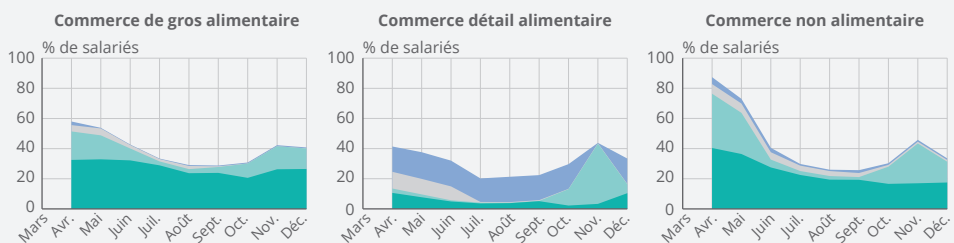
**Lecture :** en décembre 2020, 38 % des salariés du commerce de gros alimentaire travaillent dans une entreprise dont l'activité est inchangée par rapport à ce qui était prévu.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé du commerce de gros alimentaire (y compris boissons et tabac) / commerce de détail alimentaire (y c. boissons et tabac) / du commerce non alimentaire ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

### b. Principale cause associée à la baisse d'activité en 2020

■ Manque de personnel pouvant travailler ■ Difficultés d'approvisionnement ■ Fermetures ou restrictions administratives d'activité ■ Perte de débouchés



**Note :** lors de la première enquête, les modalités de cette question étaient très agrégées ; par souci de comparabilité avec les mois ultérieurs, les résultats portant sur le mois de mars ne sont pas présentés ici.

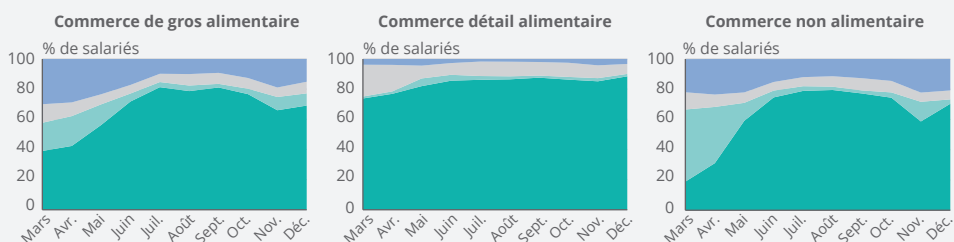
**Lecture :** en décembre 2020, 41 % des salariés du commerce de gros alimentaire travaillent dans une entreprise dont l'activité a été arrêtée ou a diminué par rapport à ce qui était prévu : pour 26 % du fait des pertes de débouchés, pour 14 % des fermetures administratives et pour moins de 1 % des difficultés d'approvisionnement et du manque de personnel pouvant travailler.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé du commerce de gros alimentaire (y compris boissons et tabac) / commerce de détail alimentaire (y c. boissons et tabac) / du commerce non alimentaire ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

### c. Répartition des salariés au cours de la semaine de référence du mois en 2020

■ Télétravail ou travail à distance ■ Arrêt maladie ■ Chômage partiel toute la semaine ■ Travail sur site ou sur chantiers



**Note :** la semaine de référence correspond à la dernière semaine complète du mois : semaine du 23 mars 2020, du 27 avril 2020, etc. L'exercice du droit de retrait est évoqué dans moins de 1 % des cas et n'est donc pas représenté ici.

**Lecture :** 69 % des salariés du commerce de gros alimentaire qui n'étaient pas en congés la semaine du 21 décembre 2020 travaillaient sur site ou sur chantier.

**Champ :** salariés des entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé du commerce de gros alimentaire (y compris boissons et tabac) / commerce de détail alimentaire (y c. boissons et tabac) / du commerce non alimentaire ; France hors Mayotte.

Source : Dares, enquêtes Acemo Covid, 2020-2021.

À l'inverse, les dégradations très fortes de l'activité ou les interruptions ont été très rares en 2020. Dans le commerce de détail alimentaire, les commerces de très grande taille ont subi davantage de perte d'activité que les plus petits en 2020, en raison notamment de la fermeture des rayons dits « non essentiels » dans les grandes surfaces à dominante alimentaire lors du deuxième confinement.

Le commerce de gros alimentaire vit une situation proche, mais avec davantage de difficultés lors du premier confinement. En effet, sa clientèle est à la fois composée des détaillants alimentaires et des entreprises de la restauration et de l'évènementiel. Ces dernières sont en grande partie à l'arrêt depuis le début de la crise.

Le commerce non alimentaire a davantage souffert : environ 70 % des salariés y travaillent dans une entreprise dont l'activité s'est fortement détériorée pendant le premier confinement (21 % des salariés pendant le deuxième confinement)<sup>11</sup>.

Dans le commerce de détail alimentaire, depuis le début de la crise, le manque de personnel disponible pour travailler a été la principale limite à l'activité, excepté en novembre, où les restrictions administratives ont dominé, en raison de la fermeture des rayons non essentiels. Le manque de débouchés est le facteur explicatif dominant dans le commerce de gros alimentaire, notamment pour les fournisseurs des entreprises de la restauration et de l'évènementiel. En revanche, le commerce non alimentaire a été fortement affecté par les fermetures obligatoires et les restrictions administratives lors des confinements et couvre-feux ► [figure 11b](#).

Dès avril 2020, pour pallier autant que possible ces difficultés, les commerçants et, parmi eux, surtout les détaillants, ont mis en place des alternatives à leur logistique commerciale, principalement en développant la vente en ligne (47 % des salariés travaillant dans une entreprise active en avril 2020 dans le commerce de détail alimentaire, 33 % dans le commerce non alimentaire) et en organisant de nouveaux systèmes de livraison (24 % en avril 2020 dans le commerce non alimentaire).

Par nature, le travail sur site est presque incontournable dans le commerce, surtout parmi les détaillants alimentaires, où le recours au télétravail est quasi inexistant. Dès lors, 15 % à 20 % des salariés qui n'étaient pas en congés étaient en arrêt maladie en mars et avril (du fait notamment des gardes d'enfants). Dans le commerce non alimentaire et dans le commerce de gros alimentaire, quand il n'était pas possible de travailler sur site, certains salariés ont été placés en partie en chômage partiel complet, d'autres – entre 20 % et 30 % – ont pratiqué le télétravail, en particulier pendant les deux confinements ► [figure 11c](#). ●

#### **Auteurs :**

Marie-Lorraine Chausse (Dares)

Marie Gouyon (Dares)

Louis Malard (Dares)

<sup>11</sup> L'hétérogénéité est cependant forte dans le commerce non alimentaire : les dépenses pour l'équipement du foyer, l'électroménager, la quincaillerie ont été fortement réduites pendant le premier confinement et reportées à l'été. À l'inverse, d'autres postes de dépenses, comme l'habillement, les meubles, la bijouterie, ont souffert de pertes importantes en début de crise qui n'ont pas été compensées ensuite (rapport établi pour la Commission des Comptes Commerciaux de la Nation, décembre 2020).



## ► Sources et méthodes

La Dares a lancé dès le 22 mars 2020, soit une semaine après la mise en place du premier confinement, l'enquête flash sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre dédiée à la crise sanitaire et économique (*Acemo Covid*) ; ses résultats ont été diffusés très rapidement, moins de deux semaines après la fin de la collecte. Depuis, l'enquête a été reconduite chaque mois et doit se poursuivre jusqu'à la fin 2021.

### L'enquête *Acemo Covid* : une collecte mensuelle en ligne issue de l'enquête *Acemo Trim*

*Acemo Covid* est élaborée en partenariat avec l'Insee et repose sur un dispositif existant à la Dares, l'enquête trimestrielle *Acemo*, à laquelle elle emprunte son échantillon et la partie internet de son mode de collecte. L'échantillon est composé d'environ 38 000 établissements d'entreprises de dix salariés ou plus (hors stagiaires et intérimaires) du champ privé non agricole, en France hors Mayotte ; il est renouvelé partiellement en janvier de chaque année.

*Acemo Covid* présente des spécificités par rapport à *Acemo Trim* : de rythme mensuel, elle pose chaque mois aux entreprises, enquêtées *via* internet uniquement, 15 à 25 questions (dont huit sont posées de façon continue depuis avril 2020) sur l'évolution de leurs effectifs et de leur activité, les difficultés qu'elles rencontrent, les conditions d'emploi de leurs salariés ou leur recours aux dispositifs publics pour le sauvegarder (chômage partiel, plan de relance), les mesures de prévention qu'elles ont mises en place, l'impact des mesures de protection sanitaire sur leur productivité et sur leurs coûts horaires, leurs perspectives de reprise d'activité et les éventuelles difficultés qu'elles anticipent.

La collecte d'*Acemo Covid* s'étend sur deux semaines ; une relance est effectuée autour du 7-8 de chaque mois. *In fine*, chaque mois, autour de 14 000 réponses sont collectées.

### Secteurs-types étudiés et axes d'analyse

L'étude porte sur tous les secteurs du secteur privé non agricole, avec un focus sur six secteurs d'activité caractéristiques ; ceux-ci illustrent la variété des effets économiques de la crise (appréhendés selon cinq trajectoires) et relèvent des codes suivants de la nomenclature d'activités française (NAF rev2) : codes APE débutant par 56 pour la restauration et 90 pour les activités créatives, artistiques et de spectacles (trajectoire A, ► [figure 4](#)), 41, 42 ou 43 pour la construction (trajectoire B), 29 pour l'industrie automobile (trajectoire C), 62 ou 63 pour les activités informatiques et services d'information (trajectoire D). Au sein du commerce (trajectoire E), on distingue le commerce de gros alimentaire (codes APE débutant par 4617 ou 463), le commerce de détail alimentaire (codes APE 4781Z ou débutant par 4711 ou 472) et le commerce non alimentaire (autres codes APE débutant par 45, 46 ou 47).

Les principales questions d'*Acemo Covid* commentées ici portent sur l'évolution de l'activité au cours du mois passé, les causes éventuelles d'une diminution de l'activité, le recours au chômage partiel, la répartition des salariés (en particulier entre télétravail, travail sur site, chômage partiel et arrêt maladie) au cours de la semaine de référence du mois, les adaptations de la logistique commerciale éventuellement développées en début de crise, les perspectives de reprise d'activité et les difficultés anticipées.

### Télétravail et chômage partiel : des concepts différents selon les sources

Certains concepts abordés par l'enquête *Acemo Covid*, tels que le télétravail ou le chômage partiel, sont explorés par d'autres sources de la statistique publique. Si les résultats sont globalement convergents, le champ, l'unité d'interrogation et le contour des variables d'intérêt peuvent différer d'une source à l'autre. Ainsi, le télétravail est abordé par l'enquête *Acemo Covid* auprès des employeurs de dix salariés ou plus du secteur privé, tandis que l'enquête *Emploi* interroge les personnes elles-mêmes sur leur pratique du travail à domicile (concept plus large que celui de télétravail), quel que soit le type de structure au sein de laquelle elles travaillent et quel que soit leur statut d'emploi. Le télétravail est également une dimension centrale de l'enquête *TraCov* menée par la Dares début 2021 qui interroge les personnes en emploi sur leur vécu du travail et du chômage durant la crise sanitaire [[Beatriz et al., 2021](#)].

S'agissant de l'activité partielle, *Acemo Covid* fournit la part de salariés qui travaillent dans une entreprise de dix salariés ou plus du champ privé qui déclare avoir recouru au chômage partiel pour au moins un salarié le dernier jour du mois ainsi que la part de salariés, dans chaque entreprise interrogée, placés au chômage partiel toute la semaine de référence d'un mois donné. Les données administratives qui alimentent le tableau de bord mensuel de la Dares s'appuient de leur côté sur l'exhaustivité des demandes d'autorisation préalable et d'indemnisation d'activité partielle déposées chaque mois auprès des DDETS (ex-Directe). L'enquête *Emploi* quant à elle demande aux salariés des secteurs public ou privé en emploi s'ils sont au chômage partiel ou technique et n'ont pas travaillé tout ou partie de la semaine de référence à ce titre.

### *Acemo Covid* : une enquête représentative du salariat dans les entreprises de dix salariés ou plus

L'enquête *Acemo Covid* interroge les structures du champ privé employant dix salariés ou plus, de tous les secteurs d'activité hormis les secteurs agricoles, sur leurs salariés uniquement. Elle est donc représentative des salariés (hors très petites entreprises) de ces secteurs, sachant que, pour certains d'entre eux, une partie non négligeable de l'activité repose sur des non-salariés et/ou sur les salariés des TPE.

Neuf personnes sur dix en emploi dans les activités marchandes non agricoles sont salariées : 96 % dans l'industrie, 81 % dans la construction [[Insee, « Les entreprises en France », 2020](#)], 82 % dans le commerce [[Insee, Les comptes du commerce, 2020](#)], 57 % dans les activités artistiques et de spectacles [[Deps, 2020](#)] ► [figure](#). 38 % des actifs de ce dernier secteur œuvrent dans les arts visuels et 62 % dans le spectacle vivant. Le non-salariat domine dans les arts visuels (85 % des actifs – et notamment les artistes plasticiens – sont non-salariés) tandis que les arts du spectacle vivant sont pratiqués le plus souvent (à 82 %) en tant que salariés (dont les artistes et techniciens des spectacles mais aussi les personnels administratifs, d'enseignement, etc.).





Les trois quarts des artistes et techniciens des spectacles sont salariés ; ils font partie d'une compagnie, d'une troupe de théâtre, d'une équipe de films, travaillent pour une salle de spectacles : avec la fermeture des lieux de spectacle vivant, leur activité est considérablement freinée.

Plus de 80 % des salariés travaillent dans une entreprise de dix salariés ou plus et sont, à ce titre, couverts par le champ de l'enquête *Acemo Covid* : cette proportion s'établit à 60 % dans l'hébergement-restauration, à 65 % dans les arts, spectacles et activités récréatives, à 66 % dans le secteur de la construction, à 76 % dans le commerce, à 88 % dans les activités informatiques et services d'information et dépasse 95 % dans la plupart des secteurs industriels [données issues de l'enquête *Acemo Trim*].

## Emploi dans les arts, spectacles et activités artistiques en 2016-2018

en %

	Part dans les arts, spectacles et activités artistiques	Dont :	
		non-salariés	salariés
<b>Arts visuels</b>	<b>38</b>	<b>84</b>	<b>16</b>
Création artistique relevant des arts plastiques	25	87	13
Autre création artistique	13	79	21
<b>Spectacle vivant</b>	<b>62</b>	<b>18</b>	<b>82</b>
Arts du spectacle vivant	42	22	78
Activités de soutien au spectacle vivant	12	14	86
Gestion de salles de spectacles	8	0	100
<b>Ensemble</b>	<b>100</b>	<b>43</b>	<b>57</b>

**Lecture** : en 2016-2018, 38 % des personnes en emploi dans les arts, spectacles et activités artistiques œuvrent dans les arts visuels ; parmi elles, 84 % sont non-salariées.

**Champ** : ensemble des personnes en emploi au sein d'entreprises dont les codes APE débutent par 90 ; France hors Mayotte. Sources : Insee, enquêtes *Emploi 2016-2018* ; Deps, Ministère de la Culture, *Chiffres clés de la Culture*, édition 2020.

## Pour en savoir plus

- **Beatriz M., Beque M., Coutrot T., Duval M., Erb L., Inan C., Mauroux A., Rosankis E.**, « Quels sont l'ampleur et les facteurs de la contamination des travailleurs au Covid-19 ? », *Dares Analyses* n° 29, mai 2021.
- **Beatriz M., Beque M., Coutrot T., Duval M., Erb L., Inan C., Mauroux A., Rosankis E.**, « Quelles conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psycho-sociaux ? », *Dares Analyses* n° 28, mai 2021.
- **Bureau B., Duquerroy A., Dé M., Vinas F.**, « Crise sanitaire : une approche complémentaire sur l'activité des entreprises », Blog de l'Insee, avril 2021.
- **Dares**, Synthèses et vues d'ensemble *Acemo Covid* et résultats complets des enquêtes depuis le mois d'avril 2020.
- **Dares**, Tableaux de bord mensuels du suivi de la situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire.
- **Deps**, « Chiffres clés de la culture et de la communication », édition 2020, La Documentation Française.
- **Insee**, Estimations des comptes nationaux du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre de 2020, *Informations Rapides* n° 2020-198 (juillet 2020), 2020-278 (octobre 2020) et 2021-026 (janvier 2021).
- **Insee**, Estimations trimestrielles d'emploi du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> trimestre de 2020, *Informations Rapides* n° 2020-227 (septembre 2020), 2020-313 (décembre 2020), 2021-061 (mars 2021).
- **Insee**, Résultats de l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, *Informations Rapides* n° 2020-295, novembre 2020.
- **Insee**, La situation sur le marché du travail aux 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 2020, *Informations Rapides* n° 2020-203 (août 2020), 2020-287 (novembre 2020) et 2021-037 (février 2021) et note d'éclairage associée sur l'évolution de cette situation depuis le premier confinement.
- **Insee**, *Les entreprises en France*, coll. « Insee Références », édition 2020.
- **Insee**, « La situation du commerce - Tendances 2020 », *Documents de travail* n° E2020/05, décembre 2020.
- **Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Durée travaillée et travail à domicile pendant le confinement : des différences marquées selon les professions », *Insee Focus* n° 207, octobre 2020.
- **Hallépée S., Mauroux A.**, « Quels sont les salariés concernés par le télétravail ? », *Dares Analyses* n° 051, novembre 2019.